

# TRAIT D'UNION

## Informations de votre équipe pastorale

28-29 mars 2009

## Célébrations pénitentielles. Quels changements ?

### Introduction

Par un décret du 1er janvier 2009, la Conférence des évêques suisses a révisé les normes particulières au sujet du canon (article) 961 du Code de droit canonique, précisant que désormais, les absolutions collectives ne pourront plus être données, sauf cas de danger imminent de mort.

(Texte complet disponible sur Internet : <http://www.kath.ch/sbk-ces-cvs>)

Cette décision va donc changer notre manière de vivre le sacrement de la Réconciliation en assemblée. Voici quelques explications concrètes quant à l'organisation et au déroulement des célébrations organisées dans notre UP Saint-Laurent avant les fêtes pascales.

### Le changement fondamental

Jusqu'à présent, au terme de la célébration pénitentielle, le prêtre prononçait la formule d'absolution sur l'ensemble des fidèles. Chacune et chacun recevait le sacrement de la Réconciliation, sans avoir besoin d'exprimer verbalement ses péchés dans le dialogue avec un prêtre. C'est cette absolution collective qui devient désormais impossible en temps normal. Elle reste possible si un groupe de baptisés est en danger de mort imminent, par exemple sur un bateau en train de couler.

Ainsi, la première partie des célébrations pénitentielles sera toujours identique.

Après l'examen de conscience, toute l'assemblée sera invitée à se lever et à participer au signe de conversion et de pénitence décrit plus loin. Cependant, au retour, les fidèles désirant recevoir le sacrement de la Réconciliation seront invités à se rendre vers l'un des prêtres répartis à différents endroits de l'église et à confesser leurs péchés dans le dialogue individuel. L'absolution leur sera alors conférée : ils recevront le sacrement de la Réconciliation. L'aveu permet de se décharger d'un poids et de susciter le choix d'un authentique changement de vie.

Quant aux fidèles ne désirant pas entrer dans la démarche de l'aveu personnel, ils rejoindront leurs places sans recevoir le sacrement de la réconciliation, mais forts d'une Parole de Dieu à vivre. De plus, au terme de la célébration, le prêtre prononcera une prière de demande de pardon sur l'assemblée, comme cela se fait, par exemple, au début de chaque Eucharistie : « Que Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde, qu'il nous pardonne nos péchés et nous conduise à la vie éternelle ».

Les personnes ne souhaitant pas recevoir l'absolution de façon individuelle ne doivent cependant pas se décourager ni renoncer à participer à la célébration. En effet, dans tous les cas, la présence à l'église sera pour chacune et chacun l'occasion d'un examen de conscience à la lumière de la Parole de Dieu. Ce retour sur sa propre vie est un pas important dans le sens de l'intimité avec Dieu et ses frères et sœurs dans la foi.

Dans sa lettre pastorale du 3e dimanche de carême, Monseigneur Genoud, notre évêque, s'exprimait ainsi : « Dans la pratique, cela signifie que c'est vous qui aurez le choix. En soi, personne n'est "obligé" de se confesser ! Participer de tout son cœur à une célébration pénitentielle, même sans recevoir le sacrement, mais en écoutant attentivement la Parole de Dieu, en relisant notre vie à sa lumière, et en se reconnaissant sincèrement pécheur, cette démarche n'est pas dénuée de valeur, car Dieu offre sa miséricorde de multiples manières et ne se limite pas au sacrement donné : la grâce de Dieu ne passe pas que par les structures.

Rappelons également que l'Eglise exige le recours au sacrement en cas de faute grave. Mais cependant n'allez pas considérer que tous ceux qui se confessent ont forcément commis une faute grave, car l'Eglise invite tous ses enfants à vivre régulièrement ce sacrement, qui reste le lieu privilégié de la grâce du pardon »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MONSEIGNEUR BERNARD GENOUD, Un sacrement à approfondir : la Fête de la Réconciliation. Lettre pastorale de Mgr Bernard Genoud, évêque du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, 3e dimanche de Carême B, 14-15 mars 2009, Chancellerie de l'Evêché LGF, Fribourg 2009, pp. 5-6.

## Les horaires

Dans notre UP, les célébrations pénitentielles auront lieu :

- Lundi 6 avril 2009 19h30 Collégiale d'Estavayer-le-Lac
- Mardi 7 avril 2009 19h30 Cugy
- Mercredi 8 avril 2009 19h30 Murist

## Le déroulement

Les célébrations seront articulées autour de cinq points :

- 1 – L'accueil et la prière de repentir
- 2 – L'écoute de la Parole de Dieu et l'homélie
- 3 – L'examen de conscience
- 4 – Le signe de conversion et de pénitence
- 5 – La confession et l'absolution sacramentelle individuelle (pour celles et ceux qui le souhaiteront)
- 6 – L'action de grâce.

Dans une démarche communautaire, tous les fidèles présents seront invités à participer au signe de conversion et de pénitence. Ce signe, proposé à toutes et à tous, consistera à déposer une pierre dans une vasque remplie d'eau ; par ce symbole, les fidèles exprimeront leur désir de déposer devant Dieu les lourdeurs de leur vie.

## Pour se préparer

Pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se préparer à vivre une célébration pénitentielle, voici quelques pistes de réflexion sur la préparation des coeurs<sup>2</sup>.

Père, j'ai péché contre le ciel et contre toi !  
Luc 15, 21

Toi, Seigneur Jésus, tu dis qu'il faut aimer Dieu de tout son cœur, le servir en toute chose... Moi, je le mets de côté si souvent, mes journées s'écoulaient sans prière, sans une pensée pour lui...

Toi, Seigneur Jésus, tu dis qu'il faut toujours prier et ne jamais se décourager... Moi, je compte parfois sur mes seules forces, je ne remercie pas Dieu pour les grâces reçues...

Toi, Seigneur Jésus, tu dis que tu es le Chemin, la Vérité et la Vie... Moi, je fais assez peu d'efforts pour mieux connaître ton Evangile ; je manque de volonté pour m'instruire davantage sur ma foi.

Toi, Seigneur Jésus, tu dis qu'il faut respecter Dieu et son prochain ; tu dis que tout le bien ou le mal qu'on fait aux autres, c'est à toi qu'on le fait... Moi, je parle parfois de mon prochain sans respect. J'ai du mal à aimer. Mes jugements sont souvent rapides ou faux. Je peux être blessant, rancunier, vengeur et moqueur.

Toi, Seigneur Jésus, tu dis qu'on ne doit pas tuer... Moi, je suis capable de démolir les autres. Je peux aussi briser ma propre vie par l'usage excessif de la drogue, de l'alcool, du tabac. Je peux être violent de tant de façons...

Toi, Seigneur Jésus, tu dis de ne pas mentir et de ne pas voler... Moi, je ne suis pas à un mensonge près, je triche de bien des manières. Il m'arrive aussi de prendre le bien des autres, à mon travail, dans les magasins...

Toi, Seigneur Jésus, tu dis à Marie-Madeleine, la pécheresse : « Va et ne pêche plus »... Moi, je n'ai pas toujours gardé la pureté. Il m'arrive de chercher des images qui me détournent du vrai sens de la sexualité. Je ne suis pas toujours fidèle aux engagements de mon mariage ou de mon célibat consacré...

Toi, Seigneur Jésus, tu nous dis de nous aimer comme tu nous a aimés... Mon égoïsme, mon sans-gêne, ma mauvaise humeur, mon désir d'avoir toujours raison, mon orgueil, mes impatiences, m'empêchent parfois d'aimer les autres.

Toi, Seigneur Jésus, tu dis que celui qui insulte ou méprise son frère sera jugé... Moi, j'ai parfois du mal à pardonner.

<sup>2</sup> Ces pistes sont tirées du guide « Comment se confesser » offert aux pèlerins par les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes.